

# Concours d'agent de maîtrise territorial 2021

## **Présentation du concours**

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

## **Candidats**

Conditions de participation

Bilan détaillé des inscriptions

## **Epreuves écrites d'admissibilité**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Correction des copies

Analyse et résultats

## **Epreuve orale d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Analyse et résultats

## Présentation du concours

### Organisation

Le concours d'agent de maîtrise territorial 2021, de catégorie C, ouvert dans les spécialités "Espaces naturels, espaces verts" et "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique" a été organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan **pour les 4 centres de gestion bretons.**

### Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 22 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 22 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020
Epreuves écrites	Le jeudi 21 janvier 2021
Jury institutionnel d'admissibilité	Le lundi 8 mars 2021
Epreuve orale	Les mardi 18 et mercredi 19 mai 2021
Jury institutionnel d'admission	Le mercredi 19 mai 2021

### Modalités d'inscription

Retrait des dossiers d'inscription : du mardi 22 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 :

- soit par préinscription sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), minuit dernier délai (heure métropole)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Dépôt des dossiers d'inscription retirés auprès du centre de gestion du Morbihan ou imprimés lors de la préinscription : du mardi 22 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 :

- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

**214 dossiers d'inscription** ont été déposés au centre de gestion du Morbihan, dont 99,53% par préinscription sur le site internet.

## Jury institutionnel

Conformément à l'article 7 du décret n°2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, le jury de ces concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 8 janvier 2021. Il a été composé de la manière suivante :

- Deux élus locaux (dont la présidente du jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Un fonctionnaire de catégorie A ou B et un représentant du personnel de la catégorie C à la commission administrative paritaire

## Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuve orale
Jury institutionnel	6	
Epreuves	8 concepteurs et testeurs 10 correcteurs	6 examinateurs
Surveillance	6 surveillants	

## Candidats

### Conditions de participation

Nature du concours	Nombre de postes		Conditions de participation	Nombre d'inscrits	
	2019	2021		2019	2021
Concours externe	16	11	Etre titulaire de <b>deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle</b> homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP, ...), ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	164	108
Concours interne	27	16	<b>Etre fonctionnaires et agents publics</b> , ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions, <b>et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de trois années au moins de services publics effectifs</b> dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.	187	99
Troisième concours	2	0	Candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de <b>quatre ans au moins</b> : ✓ soit d'une ou de plusieurs <b>activités professionnelles</b> , ✓ soit d'un ou de plusieurs <b>mandats de membre d'une assemblée élue</b> d'une collectivité territoriale, ✓ soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de <b>responsable d'une association</b> .	19	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>27</b>		<b>370</b>	<b>207</b>

**214 dossiers d'inscription** ont été déposés au centre de gestion du Morbihan, dont 99,53% par préinscription sur le site internet.

Sur ces 214 dossiers réceptionnés :

- **3 dossiers** ont été **déposés en dehors des délais réglementaires**, la preuve de dépôt faisant foi, et ont donc été refusés pour non-respect des modalités d'inscription,
- **1 candidat** a annulé son inscription,
- **3 candidats** n'ont pas obtenu de suite favorable à leur demande d'inscription pour non-respect des conditions d'inscription :
  - o 2 au concours interne, dont 1 pour insuffisance d'ancienneté de services publics effectifs et 1 qui n'était pas en position d'activité à la date de clôture des inscriptions,
  - o 1 au concours externe pour refus d'équivalence de diplôme.

Au total, **207 candidats ont été autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité**.

## Bilan détaillé des inscriptions

Spécialités	Concours externe		Concours interne		TOTAL	
	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre d'inscrits
Espaces naturels, espaces verts	7	69	10	63	17	132
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	4	39	6	36	10	75
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>108</b>	<b>16</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>207</b>

### Epreuve écrite d'admissibilité

#### Déroulement et nature de l'épreuve

	Concours externe	Concours interne
<b>Date et lieux des épreuves</b>	<b>Le jeudi 21 janvier 2021</b> au Parc des expositions Safire à PONTIVY (206 candidats) et au Centre de gestion du Morbihan (1 candidat bénéficiant d'un aménagement d'épreuves)	
<b>Nature de la 1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité</b>	Résolution d'un <b>cas pratique</b> exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée 2h, coefficient 3)	
<b>Nature de la 2<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité</b>	Des problèmes d'application sur le programme de <b>mathématiques</b> . (durée 2h, coefficient 2)	Vérification au moyen de <b>questionnaires ou de tableaux ou graphiques</b> ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. (durée 2h, coefficient 2)

## Taux de participation

167 candidats sur 207 candidats convoqués ont participé à ces épreuves, soit un taux de participation de 81%.

Spécialités	Concours Externe			Concours Interne			TOTAL		
	Nombre de présents /inscrits 2021	Taux de participation		Nombre de présents /inscrits 2021	Taux de participation		Nombre de présents /inscrits 2021	Taux de participation	
		2019	2021		2019	2021		2019	2021
Espaces naturels, espaces verts	57 / 69	83%	83%	52 / 63	75%	83%	109 / 132	78%	83%
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	29 / 39	79%	74%	29 / 36	79%	81%	58 / 75	79%	77%
<b>TOTAL</b>	<b>86 / 108</b>	<b>81%</b>	<b>80%</b>	<b>81 / 99</b>	<b>77%</b>	<b>82%</b>	<b>167 / 207</b>	<b>79%</b>	<b>81%</b>

## Correction des copies

Chaque composition écrite est anonyme et a fait l'objet d'une double correction.

5 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit 10 correcteurs au total contre 14 en 2019. Il était demandé aux correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande. En cas de besoin, la note finale devait être arrondie au quart de points supérieur.

## Analyse et résultats

Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat, le jury a analysé les résultats des épreuves écrites.

Conformément au décret n°2004-248 du 18 mars 2004 modifié, le jury a été invité à déterminer le nombre total de points nécessaires pour être admissible et sur cette base, arrêter la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Après délibération, le jury a décidé de retenir, pour la session 2021, les seuils et nombre de candidats admissibles suivants :

➤ Spécialité « espaces naturels, espaces verts » :

	Concours externe			Concours interne		
	2017	2019	2021	2017	2019	2021
<b>Nombre de postes</b>	6	6	7	10	9	10
<b>Nombre de présents</b>	54	59	57	92	68	52
<b>Moyenne des notes de la 1<sup>ère</sup> épreuve</b> (cas pratique pour les 2 voies)	8,65	6,73	10,23	10,07	8,15	8,52
<b>Moyenne des notes de la 2<sup>ème</sup> épreuve</b> (mathématiques en externe et questionnaires en interne)	10,56	12,35	10,18	9,43	9,25	11,72
<b>Moyenne générale des candidats</b>	9,41	8,98	10,21	9,81	8,59	9,80
<b>Nombre de candidats ayant une note éliminatoire</b>	9	19	11	10	22	2
<b>Seuil d'admissibilité</b>	11,65	11,02	12,30	12	10,55	11
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	12	14	15	19	18	16

➤ Spécialité « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » :

	Concours externe			Concours interne		
	2017	2019	2021	2017	2019	2021
<b>Nombre de postes</b>	2	4	4	4	6	6
<b>Nombre de présents</b>	42	52	29	51	63	29
<b>Moyenne des notes de la 1<sup>ère</sup> épreuve</b> (cas pratique pour les 2 voies)	10,17	9,96	10,01	10,70	10,04	9,85
<b>Moyenne des notes de la 2<sup>ème</sup> épreuve</b> (mathématiques en externe et questionnaires en interne)	12,25	14,20	11,50	6,87	10,83	11,40
<b>Moyenne générale des candidats</b>	11	11,50	10,64	9,17	10,36	10,47
<b>Nombre de candidats ayant une note éliminatoire</b>	3	2	3	19	13	2
<b>Seuil d'admissibilité</b>	14	15	12,5	12	12,50	11
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	5	10	9	10	17	12

## Epreuve orale d'admission

### Déroulement et nature de l'épreuve

Conformément au décret n°2004-248 modifié du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, les **52 candidats admissibles ont été convoqués** afin de participer **aux épreuves d'admission** qui se sont déroulées les mardi 18 et mercredi 19 mai 2021 dans les locaux du Centre de gestion du Morbihan à Vannes.

	Nature de l'épreuve
<b>Concours externe</b>	Un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel, son aptitude et sa motivation à exercer les missions d'un agent de maîtrise, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité. (durée 15 min, coefficient 4)
<b>Concours interne</b>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et visant ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions d'un agent de maîtrise. (durée 15 min dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 4)

**Deux groupes d'examineurs** étaient chargés d'apprécier les aptitudes des candidats à exercer les missions incombant aux agents de maîtrise, à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Chaque groupe était composé de trois examinateurs : un représentant du jury institutionnel, un élu et une personnalité qualifiée. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

### Taux de participation

Le taux de participation a été de **100 %**.

## Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter le nombre de lauréats, compte tenu :

- de la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié)
- du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié)
- du nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 15 % de la totalité des places offertes aux concours externe et interne (article 7 du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié).
- de la situation de candidats ex-aequo : dans ce cas, le jury a la possibilité de retenir ou non les candidats concernés ou de les départager, dans la limite du nombre de postes ouverts.

Après délibération, le jury a décidé de retenir, pour la session 2021, les seuils et nombre de candidats admis suivants :

➤ **Spécialité « espaces naturels, espaces verts » :**

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>
<b><i>Nombre de postes</i></b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b><i>Nombre de présents aux épreuves d'admissibilité</i></b>	<b>57</b>	<b>52</b>
<b><i>Moyenne des épreuves d'admissibilité</i></b>	<b>10,21</b>	<b>9,80</b>
<b><i>Seuil d'admissibilité</i></b>	<b>12,30</b>	<b>11</b>
<b><i>Nombre de candidats admissibles</i></b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b><i>Nombre de présents à l'épreuve d'admission</i></b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b><i>Moyenne de l'épreuve d'admission</i></b>	<b>14,06</b>	<b>14,43</b>
<b><i>Moyenne générale</i></b>	<b>13,89</b>	<b>13,63</b>
<b><i>Seuil d'admission</i></b>	<b>14</b>	<b>12,75</b>
<b><i>Nombre de candidats admis</i></b>	<b>7</b>	<b>10</b>

➤ Spécialité « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » :

	Concours externe	Concours interne
<i>Nombre de postes</i>	4	6
<i>Nombre de présents aux épreuves d'admissibilité</i>	29	29
<i>Moyenne des épreuves d'admissibilité</i>	10,64	10,47
<i>Seuil d'admissibilité</i>	12,50	11
<i>Nombre de candidats admissibles</i>	9	12
<i>Nombre de présents à l'épreuve d'admission</i>	9	12
<i>Moyenne de l'épreuve d'admission</i>	13,94	9,79
<i>Moyenne générale</i>	14,18	11,62
<i>Seuil d'admission</i>	15	12
<i>Nombre de candidats admis</i>	4	6